

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 novembre 2024 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Stéphanie Felx et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Tony Bolduc et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Monsieur Philippe Drolet conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

2024-11-573 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-11-574 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MERCIER.

- Je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement encadrant le droit de préemption sur le territoire de la Ville de Mercier sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Stéphanie Felx, conseillère municipale, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2024-11-575 DEMANDE DE DÉSISTEMENT - TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC - RÉSERVE FONCIÈRE ET AVIS D'EXPROPRIATION - LOT 5 821 116.

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-100 décrétant notamment l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 5 821 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay;

CONSIDÉRANT l'avis de réserve pour fins publiques publiée au registre foncier le 17 mars 2023 concernant ledit lot;

CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-188 décrétant l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, dudit lot à des fins de réalisation du projet Le Boisé dans un grand jardin;

CONSIDÉRANT l'avis d'expropriation dudit lot, publié au registre foncier le 15 mai 2023 et enregistré au Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-323 484-2305;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate ses représentants afin de poser les actes nécessaires pour abandonner la réserve pour fins publiques et demander le désistement de la procédure d'expropriation du lot 5 821 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Châteauguay.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-11-576 OCTROI DE CONTRAT - COMMUNICATIONS

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie un contrat au montant de 24 000 \$ à l'exclusion des taxes à la société Casacom pour de l'accompagnement en gestion d'enjeux, le tout tel que décrit dans la soumission du 31 octobre 2024.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-11-577 PAIEMENT - DOSSIER SAI-M-31-4046-2203 DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la décision rendue dans le dossier SAI-M-31-4046-2203 du Tribunal administratif du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil autorise la direction Finances et Trésorerie à procéder au paiement des indemnités prévue par le Tribunal administratif du Québec dans le dossier SAI-M-31-4046-2203;
- QUE cette dépense soit financée via le règlement d'emprunt 2022-1007.

ADOPTÉE à l'unanimité

2024-11-578 PROLONGATION - CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER.

CONSIDÉRANT le contrat en vigueur avec la société SCI+ pour des services d'entretien ménager pour un montant maximal de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande de soumissions par voie d'invitations écrites sera publiée sous peu;

CONSIDÉRANT l'annexe V du règlement de gestion contractuelle dûment complétée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Felx et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- D'autoriser le prolongement du contrat avec à la société SCI+ pour des services d'entretien ménager jusqu'à concurrence d'un montant maximal supplémentaire de 25 000.00 \$ à l'exclusion des taxes;

- QUE cette dépense soit imputée au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2024-11-579 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Bernard Mallet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité